REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
PYRENEES ATLANTIQUES

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 064-216404780-20260918-D2026091806-DE

Extrait du Procès-verbal des Délibérations
Du Conseil Municipal du 18 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 septembre 2026 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 septembre 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Mme Victoire MAHIEU**, Maire.

L'an deux mille vingt-six, le 18 septembre 2026 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 septembre 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Mme Victoire MAHIEU**, Maire.

Présents : Herve WALLEZ, Sébastien MAJESTE, Audrey BURGUE, Cédric HERARD, Vincent MATHY, Christine FLORAS, Sylvie VALLAT, Christophe BLANCHET, Camille BAZAILLACQ, Mathieu PEYROUTET, Claire MUSSET

Absents :

Absent mais ayant donné pouvoir :
Julie CASEMAYOU a donné pouvoir à Camille BAZAILLACQ
Bruno BERNOS a donné pouvoir à Vincent MATHY
Vincent RICHOU a donné pouvoir à Cédric HERARD

Secrétaire de séance : Hervé WALLEZ

Début de séance : 18H36

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES au SIVOM « L'ÎLE AUX ENFANTS »

Madame le Maire indique à l'assemblée que le récent renouvellement des membres du Conseil Municipal entraîne celui des délégués de la commune au SIVOM « l'île aux enfants ».

Il précise qu'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux statuts de cette collectivité, de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré :

PROCÈDE dans les formes prévues à l'article L.163-6 du Code des Communes, à la désignation des délégués du SIVOM « l'île aux enfants ».

Membres titulaires :
Victoire MAHIEU
Herve WALLEZ

Membre suppléant :
Bazaillacq Camille
Vincent MATHY

La présente délibération est transmise à Monsieur le préfet des Pyrénées Atlantiques, à Monsieur le Président de l'Association l'île aux enfants, après dépôt en préfecture.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Victoire MAHIEU

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 064-216404780-20260918-D2026091806-DE

Verso

Annulé